

Maison du Département
Aménagement Durable de
l'Audomarois

1 rue Claude Clabaux
BP 70022
LUMBRES
62508 ST-OMER cedex

Monsieur DUSAUTOIR
Maire de HOULLE
Route de Watten
62910 HOULLE

Objet : Mesures de bruit – RD 300

Dossier suivi par :

Cédric FRESKO

CF/CC/401

tél 03 21 12 64 00
fax 03 21 16 30 29

fresko.cedric @pasdecalais.fr

Monsieur le Maire,

Suite à diverses réclamations, la Maison du Département Aménagement Durable de l'Audomarois a fait procéder à des mesures de bruit généré par la route départementale 300, sur votre commune, aux points suivants :

- (PF2) réalisé à 2 m en façade arrière d'un mobil-home du camping « les Charmilles », 10 bis rue d'Hellebroucq ;
- (PR2) réalisé à 2 m en façade arrière d'un mobil-home du camping « les Charmilles », 10 bis rue d'Hellebroucq ;
- (PF3) au rez-de-chaussée, en façade avant de l'habitation de M. et Mme LIMOUSIN, 66 ter rue de Vincq ;
- (PR3) au rez-de-chaussée, en façade avant de l'habitation de M. et Mme LIMOUSIN, 64 rue de Vincq.

Les mesures ont été réalisées du 30 au 31 mai 2016.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, la synthèse de ces mesures :

Point de mesure	Trafic	LAeq (6h-22h)*	LAeq (22h-6h)**
PF2	. 9 299 véhic. en moyenne, entre 6 h et 22 h . 513 véhic. en moyenne entre 22 h et 6 h	59,7 dB(A)	56,7 dB(A)
PR2		56,7 dB(A)	53,7 dB(A)
PF3		63,5 dB(A)	56,7 dB(A)
PR3		63,0 dB(A)	56,2 dB(A)

*LAeq (6h-22h) = niveau acoustique équivalent sur la période de jour entre 6 h et 22 h (norme NFS 31-110)

**LAeq (22h-6h) = niveau acoustique équivalent sur la période de nuit entre 22 h et 6 h (norme NFS 31-110)

Ces mesures ont été croisées avec les conditions météorologiques (en particulier le vent) et les données de comptage.

La réglementation définit, pour une route, les valeurs limite de 70dB (A) en LAeq (6h-22h) et de 65dB(A) en LAeq (22h-6h).

Ainsi, les mesures effectuées nous informent que l'ensemble des habitations soumises à mesures ne sont pas des points noirs de bruit, au sens de la réglementation en vigueur.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur de la Maison du Département
Aménagement Durable de l'Audomarois



Cédric FRESKO